

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni à 20h30 en mairie, en 1^{ère} session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 mars 2021

Date de l'affichage : 18 mars 2021

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Marc LIONARD et Claude NEREAU

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 – 211702410 – 2021 ____
-- -- -- -- --

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ____ / ____ / 2021

Madame Simone ARAMET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Dossier « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Approbation de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »

Point IV.D : Approbation de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, Madame la Sous-Préfète a présenté le nouveau dispositif **Petites Villes de Demain**, pensé comme un accélérateur de projets à réaliser sur les 6 prochaines années et porté dans l'arrondissement par un groupement de sept communes : Pons, Jonzac, Mirambeau, Saint Genis de Saintonge, Montendre, Montguyon et Saint-Aigulin.

L'Etat ayant sélectionné la candidature de ce groupement de 7 communes, il s'agit désormais d'approuver la convention d'adhésion à ce dispositif.

LES ETAPES DU PROGRAMME**Rappel des objectifs du programme**

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise :

AR PREFECTURE

017-211702410-20210317-D20210316-DE
Reçu le 18/03/2021

- à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement
- à donner aux élus locaux les moyens de concevoir et de mettre en œuvre les projets de territoire sur la durée du mandat (2020-2026).

Méthode du programme

C'est un programme qui part des projets de territoire, qui offre des outils sur-mesure et des moyens nouveaux proposés par des partenaires nationaux et locaux et qui dure 6 ans.

Pilotage du programme

Il est piloté par l'Agence de la Cohésion des Territoires (ANCT) représentée localement par le Préfet. Une **gouvernance locale** sera mise en place avec un **pilotage assuré par les élus** au travers d'un **comité de projet présidé par le Président de la CDCHS**.

Les offres du programme

Petites Villes de Demain apporte :

- un appui en ingénierie, notamment au travers du co-financement des postes des chargés de projet,
- les outils et les expertises thématiques de l'Etat et de partenaires comme l'ANAH, l'ADEME, la Banque des Territoires et le CEREMA,
- une mise en réseau des expériences au travers du club des PVD.

S'agissant du financement pour le recrutement des chargés de projet, le taux est 75% du coût du poste avec un plafond de 45 000 € (ou de 55 000 € si une OPAH-RU est lancée).

L'ORT et l'OPAH

Un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation devra être élaboré dans les 18 mois. Ce projet sera ensuite formalisé par une convention d'**Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** à l'échelle de la CDCHS, avec des secteurs d'intervention qui iront donc bien au-delà du centre-ville des 7 communes groupées dans PVD. Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** à l'échelle de la CDCHS sera également associée à cette ORT.

Les personnes recrutées grâce au financement apporté par le programme PVD participeront à la conception et à la mise en œuvre du programme d'actions de l'ORT et de l'OPAH, sur tout le territoire de la CDCHS, avec le soutien technique des autres services de la CDCHS.

L'articulation CRTE / PVD

Le programme PVD puis l'ORT et l'OPAH ont vocation à intégrer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Les financements mobilisés dans le cadre du CRTE pourront venir en complément de l'enveloppe financière du programme PVD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention d'adhésion.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702410 - 2021 ____ -- -----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __/__/2021

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

